



Les Sans Radio de l'Est parisien
15, av de la Dhuis
93170 Bagnolet
sans.radio@laposte.net

Rapport moral

Rappelons-nous : **en octobre 2002**, un petit matin, furieux de ne pas pouvoir écouter une station de Radio France, je décide de ne pas tordre mon antenne par le cou, mais de prendre ce dossier à bras le corps et de lancer une pétition au cours de la constitution du conseil de quartier de la Dhuis à Bagnolet.

Où en sont, en cette fin juin 2005, les Sans Radio de l'Est parisien (**association bagnoletaise (J.O. du 2 avril)**).

Quel est l'état du mouvement citoyen, développé au sein du conseil de quartier de la Dhuis, puis renforcé par d'autres conseils de quartier, dont celui des Malassis à Bagnolet et de la Noue-Le Clos Français à Montreuil ?

Aujourd'hui, l'Association des Sans Radio de l'Est parisien, c'est:

- Presque 150 membres ayant acquitté au minimum une cotisation de 5 euros,
- 1 150 signatures (dont 625 signatures sur la pétition papier et 525 en version électronique) et encore une vingtaine dans mon ordinateur qui attendent l'envoi vers leur destinataire, le président du CSA...
- un trésor de guerre de 4 00 euros.

C'est tout cela grâce à votre soutien, à travers la pétition signée par les Bagnoletais, les Lilasiens, les Parisiens, les Montreuillois et demain par les habitants de Romainville...

Grâce aussi au soutien des élus. Il faut remercier :

- Claude Bartolone, député de la circonscription,
- Nathalie Kaufmann et Martine Legrand, conseillères régionales,
- Marc Everbecq, maire de Bagnolet,
- Michel Charzat, maire du XX^e arrondissement de Paris,
- Daniel Guiraud, maire des Lilas,
- Jean-Pierre Brard, maire de Montreuil
- Bertrand Kern, maire de Pantin,
- ainsi que Daniel Bernard, Pierre Mathon, Jocelyne Riou, André Baraglioli, Hélène Zanier, élus à Bagnolet,
- Jean Michel Berard, élu aux Lilas,
- Jo Héré, élu à Montreuil,
- Christophe Bayle, élu à Romainville....

Et aux fonctionnaires territoriaux.

➤ **Bagnolet, Les Lilas, Paris-XXè, Montreuil...**

Rappelons aussi que *Les Sans Radio de l'Est parisien* sont à l'origine du vote d'un vœu de quatre municipalités : Bagnolet (décembre 2003), Les Lilas (juin 2004), Paris – XXè (avril 2005), Montreuil (mai 2005), auxquelles s'est joint avec force et vigueur le Conseil régional d'Ile de France (mai 2005).

Important aussi le soutien et l'appui que nous a apportés la Ligue des Droits de l'Homme à travers sa section de Paris-XX qui a rédigé un courrier décisif à Dominique Baudis en juin 2004.

Enfin, remercier certains signataires qui ont apporté d'une façon ou d'une autre leur créativité, leur énergie, comme Jean-Louis Fournier à l'initiative du nom de l'association, et d'un texte adressé à Jean-Paul Cluzel, président de Radio France..., comme Jean-Louis Guin, avocat habitant Les Lilas et qui a apporté sa compétence et son expérience juridique, Jean_Pierre Haugel, citoyen bagnoletais, et beaucoup d'autres.

Mouvement citoyen, porté par une vague de soutien populaire : ce sont les auditeurs – et les auditrices -, parfois âgés, parfois très jeunes, soit 40 000 foyers habitant de toutes catégories, ou d'autres transitant par cette zone, toujours ulcérés de ne pas avoir droit au même confort d'écoute que les autres habitants d'Ile-de-France ; de ne pas pouvoir écouter la bande FM en 2005, en particulier les stations de service public, les stations de Radio France, mais aussi des stations privées dont Skyrock qui a apporté son soutien concret, franc et massif à ce mouvement (difficile d'en dire autant de Radio France).

➤ **L'histoire d'un mouvement citoyen**

Il faut simplement se rendre sur le site de la ville de Bagnolet pour en apprécier l'ampleur. Ou en relisant encore **l'objet** : « **faire cesser les nuisances sur la bande FM dans l'Est parisien et de défendre les droits des usagers à la réception des émissions radiodiffusées, en particulier de service public, avec une qualité d'écoute optimale en application du principe de continuité du service public et tout sujet connexe à cet objectif** ».

J'insiste sur la simplicité du média : la radio, c'est un transistor grâce auquel, où que l'on soit, on peut recevoir dans de bonnes conditions ses émissions favorites. Écouter la radio est un geste quotidien, un geste ordinaire, banal... sauf dans nos quartiers ! Mais c'est, au-delà, un lien qui nous relit au monde quand on est handicapé, alité, immobilisé. Sans parler du geste d'urgence, en cas d'alerte... Radio France est la radio sur laquelle il faut se brancher pour recevoir les consignes en cas de catastrophe, en cas d'accident grave **sur le territoire national**...

➤ **Les Sans Radio, Reims et sa jurisprudence.**

Pour résumer, il aura fallu deux ans et demi pour que Dominique Baudis reconnaisse, en partie (et en partie seulement) le problème. C'est en septembre 2004 qu'il répondra à la Ligue des Droits de l'Homme en convenant qu'il y a un problème... Mais le dossier aura réellement basculé après l'arrêt de la Cour d'appel de Reims. Un comité de riverains du nord de la ville, comparable au nôtre, se plaint dès 1997 des nuisances causées par une antenne de Tower Cast, holding du groupe NRJ. Les riverains ont gagné en première instance, puis en appel avec un arrêt qui fait jurisprudence. J'en prends connaissance grâce à Jean-Louis Guin, avocat au Barreau de Paris et habitant Les Lilas.

Hasard, je présente au même moment le dossier au conseil de quartier voisin des Malassis. Jean Philippe Carlin me propose immédiatement de me faire rencontrer le président de NRJ. Incroyable, mais le rendez-vous est pris. C'est le président de TowerCast, la holding financière qui coiffe NRJ, qui nous reçoit et propose une concertation avec le CSA, Radio France et TDF, l'autre antenniste. La direction de TDF nous reçoit à son tour le 16 janvier 2005. Le problème semble enfin être pris au sérieux...

Tous ses interlocuteurs, il leur faudra discuter trois mois sous la présidence d'un des neuf sages pour nous rendre compte de leurs travaux.

Pour la nouvelle année, l'association envoie ses vœux à ce sage, nouvellement confirmé dans ses fonctions, en lui rappelant : « *les riverains et les élus qui les soutiennent, ne comprendraient pas que du temps ou d'éventuelles études soient encore nécessaires pour remédier à un parasitage que chacun s'accorde à "déplorer". Ils ne comprendraient pas que des mesures ne soient pas engagées dès cette première réunion... L'injustice (...) n'a que trop duré.* »

➤ **Février 2005, les Sans Radio se constituent en association.**

Entre temps, il est vrai, ***l'association a enfin vu le jour*** (février 2005). Ses statuts déposés, son compte en banque ouvert, son bureau et son conseil d'administration constitués...

Pendant ce temps, nous avons reçu de plus en plus de soutien et de signatures en ligne... La presse s'empare du dossier : articles dans le Parisien, Libération, L'Humanité, interventions à Radio France...

Le **jeudi 7 avril**, la délégation des Sans Radio de l'Est parisien, qui enfin, est reçue au CSA, et à laquelle s'est joint Nathalie Kaufmann, élue parisienne dans le XX^e et conseillère régionale, ne trouve aucun terrain d'entente avec la direction de cette haute autorité de la République chargée d'assurer la régulation des ondes et de leur usage !

Nos interlocuteurs tentent de nous mener par le bout du nez, de nous raconter des bobards. Le ton monte, les voix enflent... c'est l'esclandre ! La colère du président

des Sans Radio éclate, quand le directeur général adjoint du CSA se ridiculise en comparant le premier réseau national de radios, NRJ, à un petit artisan au chiffre d'affaires modeste...

L'association publie un communiqué mesuré, mais prévient immédiatement les adhérents et signataires que le dialogue est mal engagé...

Le CSA demande, de son côté, des adresses de riverains qui pourraient accueillir des techniciens chargés de constater la gêne !

Tant est si bien que le 12 avril, le sage du CSA qui préside aux travaux du groupe de travail demande à être reçu par Claude Bartolone. A l'Assemblée Nationale, le député fait alors prendre conscience au CSA que ce sont des citoyens qui protestent légitimement et défendent le service public. Pas un vulgaire groupe de pression. Que leur demande n'est autre que la juste application d'un droit constitutionnel, l'égalité d'accès au service public de radiodiffusion.

➤ **Une campagne de presse**

La campagne de presse continue : Télérama, Le Nouvel Observateur, Le Parisien encore...

Quand le CSA nous reçoit à nouveau le 26 mai, avec cette fois André Baraglioli, adjoint au maire de Bagnolet et toujours Nathalie Kaufmann, c'est un autre discours qui prévaut : le CSA parle enfin de défense du service public, **il propose trois mesures** :

- le CSA souhaite, tout d'abord, poursuivre les visites techniques et les tests de réception chez les auditeurs/adhérents de l'association. Une petite dizaine a alors déjà eu lieu, dont une chez le président en présence d'un huissier de justice appelé à la rescousse par l'association (lire l'article du Nouvel Observateur pour un fidèle compte rendu...). Ces visites concluent toutes qu'il est possible de recevoir les émissions sur la bande FM et sur la zone ... en changeant de radio ! Devant une telle "orientation" des visites et l'absence totale de moyens scientifiques pour apprécier la gêne, l'association a effectivement préféré avoir recours à un... huissier ! D'ailleurs ayant prévenu de sa présence au CSA, celui-ci n'a rien trouvé de mieux que d'annuler, dans un premier temps, la visite prévue chez le président de l'association, et finalement accepter sa présence. Cet huissier témoigne dans un document dont dispose aujourd'hui les Sans Radio de l'Est parisien, qu'il n'est pas possible, même avec les postes de radio du CSA, d'écouter France Inter à proximité des Mercuriales !
- Le CSA s'engage à la diffusion à 10 000 ex d'un dépliant pour expliquer aux auditeurs/citoyens - et aux commerçants qui vendent du matériel radio - comment améliorer la réception de la bande FM sur la zone. Cette proposition confirme bien qu'un brouillage existe bel et bien...
- enfin et c'est le principal point de cette rencontre, le CSA annonce oralement à la délégation que "les opérateurs - installés aux Mercuriales - s'engagent à modifier leur

installation". Dans le communiqué que le CSA met en ligne, comme promis le 27 mai, l'autorité précise que le groupe de travail, mis en place depuis février grâce à l'intervention des Sans Radio, "**a identifié plusieurs solutions théoriques, qui feront l'objet d'expérimentations au cours de l'été 2005, afin de quantifier les améliorations obtenues et de décider, le cas échéant, de les pérenniser**".

➤ **Les émetteurs des Mercuriales prochainement modifiés**

Le CSA propose, en effet, qu'ait lieu, une nuit fin juin ou début juillet, une opération d'envergure, une Première en France : il s'agit de tester un nouveau matériel, installé provisoirement sur les émetteurs des Mercuriales dont les caractéristiques seront modifiées (avec l'autorisation des radios diffusées dont l'émission pourra être perturbée...) ; mais aussi, d'apprécier si l'amélioration est sensible, c'est à dire si le champ de brouillage sur la zone, au pied des Mercuriales est réduit, grâce à ce matériel. Des tests de nuit devront donc avoir lieu chez des auditeurs pour s'assurer que les aménagements retenus entraînent une AMELIORATION de la qualité de réception...

L'association des Sans Radio de l'Est parisien s'est félicité de cette annonce. Mais elle a fait remarqué qu'il a fallu quatre ans de combat, d'envois et d'opiniâtreté pour faire bouger la Haute Autorité et lui faire prendre conscience d'une évidence ! Même si elle n'a eu aucune explication sur l'autorisation accordée à TSF d'émettre avec une puissance de 40 Kw, alors que toutes les autres stations des Mercuriales ont une autorisation de 1 Kw. Et que les stations nationales qui émettent depuis la Tour Eiffel ne disposent que d'autorisation de 10 Kw. Faut-il vraiment que, pour que les Orléanais reçoivent une radio privée, à Bagnolet on ne puisse pas le plus simplement du monde écouter France Inter ?

La suite, c'est à vous adhérents qu'il appartient de dire quelle direction l'association doit suivre, quelles mesures doit-elle prendre, quelle position doit-elle défendre ? Nous sommes réunis ici pour en parler...

Pour conclure, je tiens ici à dire que cette protestation n'aurait pas pu s'étendre de la sorte s'il n'y avait pas eu Internet. Tant pour le recueil des signatures sur la pétition, mise en ligne par la ville de Bagnolet en octobre 2004, puis sur le site de la Ville des Lilas, que pour la communication avec les signataires, les interlocuteurs divers, jusqu'à la consultation des pièces du dossier, toujours disponibles sur le site de la ville de Bagnolet. Internet aura été le premier soutien de l'association, un recours gratuit, efficace et performant.

(Je rappelle que sont disponibles sur le **site de la ville de Bagnolet**, outre la pétition que l'on peut télécharger ou signer, la chronologie du mouvement des Sans Radio, avec les documents, les courriers, les échanges avec les élus, les pouvoirs publics, le CSA, les concessionnaires d'antenne ; et un questions réponses)

Je remercie, enfin, chaleureusement et sincèrement les rares personnes qui ont accepté de partager avec moi l'administration de ce dossier, en particulier **Denise Chalghoumi**, la trésorière de l'association, qui se dépense sans compter, envoie avec méticulosité les courriers avec son mari en renfort ; **Corinne Benabdallah**, militante associative et prodigue en conseils.

Et surtout des remerciements très appuyés envers ma famille qui sacrifie de son temps pour me laisser envoyer ces pétitions au CSA – car elles arrivent directement sur mon ordinateur à domicile -, jusque tard dans la nuit...

Rapport d'activités à mi parcours

- Envoi de 1 150 pétitions (à chaque pétition électronique, un courriel a été envoyé au président du CSA, au sage qui suit le dossier et aux différents protagonistes : TowerCast, TDF, Radio France)
- Envoi de multiples courriers
 - au CSA
 - aux élus de la zone concernée
 - aux signataires de la pétition (chaque signature est suivie d'un courrier par voie électronique ; sur support papier pour proposer l'adhésion à l'association)
- Rendez-vous avec les élus...
- Audiences au CSA le 7 avril, puis le 26 mai 2005...
- Rédaction de communiqués de presse, en particulier après les deux audiences au CSA du 7 avril et du 26 mai 2005...
- Envoi de bulletins d'informations – un par mois – par courriel.
- Campagnes et articles de presse.
- Visites chez TowerCast (le 16 décembre 2004) et chez TDF (le 16 janvier 2005)
- Mise en place de visites techniques du CSA chez les adhérents, dont une avec constat d'huissier, au domicile du Président (le 24 mai 2005)
- Élaboration d'un dossier complet, de documents mis en ligne, dont un Questions/Réponses...
- Participation au forum des associations à la mairie de Paris-XXè le 16 avril, à la brocante de Balipa le 17 avril à la brocante des Lilas, le 5 juin, à la fête de Bagnolet le 12 juin... (dimanche 27 juin au repas de quartier à La Dhuy)
- Intervention au Conseil municipal de Bagnolet, de Montreuil...
- Missions pour l'adoption de vœux par le conseil municipal des Lilas, de Paris-XXème, de Romainville, et par le Conseil régional
- etc.

Et demain....

Le conseil d'administration a souhaité organiser cette rencontre avec les adhérents pour envisager ensemble la suite de ce dossier :

- Doit-on, d'après vous, engager la procédure qui amènerait l'association Les Sans Radio de l'Est parisien à assigner, pour sa part, au tribunal de Grande instance les deux ou trois concessionnaires d'antenne. Cela impliquerait une dépense de 40 à 50 euros par assignation, puis la nomination d'un expert (une dépense à la charge de l'association dans un premier temps - prévoir de 1 200 à 1 500 euros).
- Cette procédure serait parallèle à celle des municipalités de Bagnolet, Les Lilas, Paris-XX, Montreuil contre le CSA au tribunal administratif : MM. Everbecq, Charzat, Guiraud, Brard et le Conseil régional s'y sont engagés pour défendre le droit d'égalité d'accès au service public ;
- Il faut savoir que l'association, dans ce cas, sollicitera l'attribution de subvention municipale et régionale, devra demander l'assistance judiciaire pour contribuer au financement de l'expertise qui sera nécessairement désignée par le Président du Tribunal d'instance (dans le cas de la démarche en justice) ;
- Faut-il faire confiance au CSA, après les mesures annoncées lors de l'audience du 26 mai dernier et confirmée par le communiqué de presse du 27 mai, alors que les visites techniques continuent, mais se soldent toutes avec une mauvaise foi déconcertante par un sempiternel : « il faut vous acheter une radio de qualité ! »

Vote de motions

Autoriser le président de l'association à ester en justice